



Ordre de service d'action

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et internationales

Bureau de l'exportation pays tiers

Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales

Bureau du pilotage du programme "Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation"

251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service

DGAL/SDASEI/2015-135

16/02/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 27/03/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Formations à destination des professionnels français et des services d'inspection français aux normes de l'Union économique eurasiatique

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP
DRIAAF
Responsables locaux de formation (RLF)

Résumé : Afin d'améliorer les connaissances des opérateurs et des services d'inspection français en matière de normes applicables au sein de l'Union économique eurasiatique, les services vétérinaires français convient les experts de la Commission eurasiatique à venir leur présenter les différentes réglementations en vigueur.

I - Contexte

A la demande du service agricole de l'ambassade de France à Moscou, de la DGAL et de FranceAgriMer, l'ENSV organise une session de formation destinée aux professionnels et aux services d'inspection français afin de les accompagner dans la mise en œuvre des exigences en vigueur au sein de l'Union économique eurasiatique (cf. plaquette ci-jointe).

Trois modules de formation concernent les filières « produits laitiers », « produits carnés » et « produits de la pêche » seront donc dispensés entre le 30 mars et le 04 avril 2015.

II – Objectifs pédagogiques

Au regard de ce contexte, les informations dispensées au cours de ces modules devront permettre aux participants de connaître :

- La réglementation et les normes de l'Union économique eurasiatique ;
- Les possibilités ouvertes à l'exportateur pour obtenir ou ré-obtenir l'agrément après suspension ;
- Les actions pouvant être engagées par l'exportateur en cas de suspension ,
- Le contrôle renforcé ;
- Les points particuliers à respecter.

III – Organisation pratique des modules de formation :

1 – Durées et codes Adf :

- module « filière produits laitiers » : 2 jours / code Adf : **155709**
- module « filière produits carnés » : 2 jours / code Adf : **155710**
- module « filière produits de la pêche » : 1 jour / code Adf : **155711**

Chaque futur participant devra préciser sur la fiche d'inscription le ou les modules choisis.

En outre, et afin d'optimiser le déplacement des inspecteurs russes, les trois formations seront réalisées l'une à la suite de l'autre.

2 – Public visé :

Dans un souci de relations partenariales et afin de répondre à des attentes renouvelées, le public de chaque module sera mixte :

- Opérateurs professionnels dont les entreprises agréées exportent déjà vers la Russie ;
- Agents du MAAF affectés en DD(CS)PP et en DRAAF-DRIAAF-DAAF chargés au plus près de l'inspection des exportations vers l'Union économique eurasiatique.

Les DD(CS)PP et les DRAAF-DRIAAF-DAAF sont invitées à se coordonner au niveau régional afin d'assurer la participation de 2 personnes au moins par région (concernées par les exportations des produits précités vers l'Union économique eurasiatique) et par module.

3 – Durée et dates de chaque module :

a) Module « filière produits laitiers » - 2 jours : 30+31 mars 2015 ;

b) Module « filière produits carnés » - 2 jours : 01+02 avril 2015 :

c) Module « produits de la pêche » - 1 jour : 03 avril 2015..

4 – Lieu :

- dans l'Amphithéâtre d'Honneur de l'École nationale vétérinaire d'Alfort – 7 avenue du Général de Gaulle – MAISONS-ALFORT (Val-de-Marne).

5 – Organismes pressentis pour intervenir : DGAL, Services sanitaires des directions départementales et régionales du MAAF, FranceAgriMer, Business France, AFRAA, 2 interprètes.

IV – Prise en charge des frais

La formation est gratuite pour les agents de l'État.

Les frais de déplacement et de séjour seront assurés par leur structure d'appartenance :

- pour les agents DRAAF-DRIAAF-DAAF : sur le programme 215
- pour les agents des DD(CS)PP : sur le programme 333.

V– Inscriptions

Les demandes d'inscription (voir fiche spécifique en annexe) sont à transmettre le plus rapidement possible :

- en précisant bien l'option ou les options, avec le(s) code(s) Adf, pour le ou les modules,
- en mentionnant les coordonnées complètes de chaque personne intéressée,

par messagerie aux adresses suivantes :

formation-export@ensv.vetagro-sup.fr

avec copie à : michel.mas@ensv.vetagro-sup.fr

et à : lise.cameroun@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général de l'Alimentation

Patrick DEHAUMONT



Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique puis à votre responsable local de formation

2015

NOM (M. Mme Mlle) :	Direction :
Prénom :	Service :
Catégorie :	
Grade :	Adresse administrative :
Courriel :	
Tél :	Télécopie :

Fonction(s) exercée(s) : Attentes précises : Fait à : le : Signature de l'agent	Structure organisatrice de l'action Code(s) EPICEA : ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ Intitulé(s) : Date(s) : (à préciser) Lieu : ☐
--	---

Cette demande constitue un engagement ferme à suivre la formation.

cadre réservé à l'administration

Visa du responsable local de formation (Nom, prénom, signature) :

Avis du chef de service et du DRAAF		Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)	
☐ favorable		favorable ☐	
☐ défavorable		☐	
motifs de refus			
☐ Contraintes organisationnelles		☐	
☐ Inadéquation au plan de formation du service		☐	
☐ Contraintes budgétaires		☐	
☐ Autres raisons (à préciser)		☐	
Dates :		Date :	
Signatures		Signature	



Durée : 5 jours

Lundi 30 mars et mardi 31 mars : *Séminaire Produits laitiers*
Mercredi 1^{er} avril et jeudi 2 avril : *Séminaire Produits carnés*
Vendredi 3 avril : *Séminaire Produits de la mer*

Public :

Exportateurs
Agents des DDCSPP et des DRAAF

Organismes pressentis pour intervenir

Direction générale de l'alimentation
Services sanitaires et phytosanitaires des DDecPP et DRAAF
FranceAgriMer/SAEXP
Consultants spécialisés
Ubifrance

Organisation :

ENSV

Commanditaires :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DGAL)
FranceAgriMer
Ambassade de France à MOSCOU

POUR VOUS INSCRIRE :

L'inscription se fait en ligne

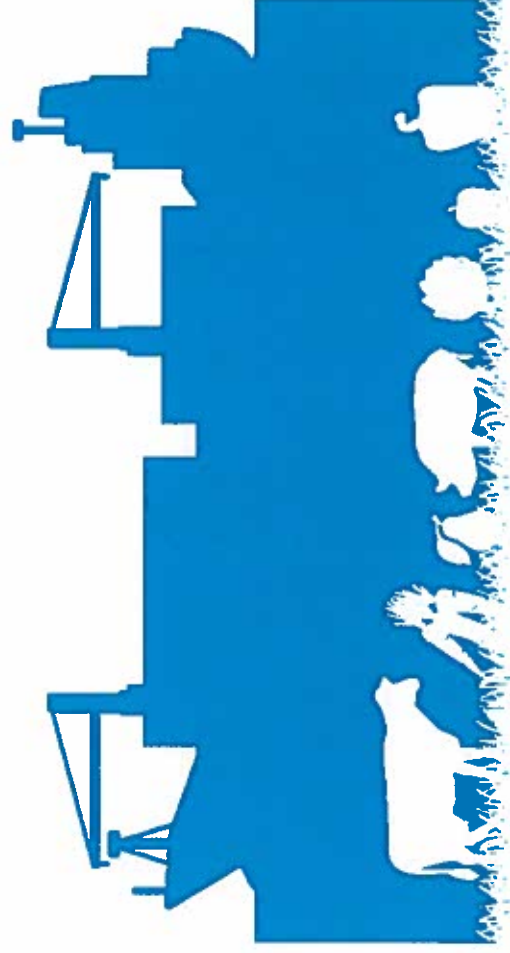
www.ensv.fr



Lien « Formation technique sur les exigences sanitaires pour l'exportation de produits alimentaires vers l'Union Douanière »



Formation technique sur les exigences sanitaires pour l'exportation de produits alimentaires vers l'Union Economique EurAsiatique (ex Union douanière)



PROGRAMME

Contexte

A la demande du service agricole de l'ambassade de France à Moscou, de la DGAL et de FranceAgriMer, l'ENSV organise une session de formation destinée aux professionnels et aux services d'inspection français afin de les accompagner dans la mise en œuvre des exigences en vigueur au sein de l'Union économique eurasiatique.

Objectifs

Cette formation dispensée par des experts de la commission économique eurasiatique sera l'occasion pour les participants d'échanger directement avec des spécialistes et de consolider leurs connaissances.

Organisation

Elle se déroulera sur une semaine du 30 mars au 3 avril 2015 dans l'amphithéâtre d'honneur de l'ENVA (Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort)

Deux jours seront consacrés aux conditions d'exportations des produits laitiers (les 30 et 31 mars), deux jours à celles des produits carnés (les 1 et 2 avril), et un jour (le 3 avril) à celles des produits de la pêche

Lundi 30 mars	Mercredi 1 avril	Vendredi 3 avril
(J1) Séminaire Produits laitiers	(J1) Séminaire Produits carnés	Séminaire Produits de la mer
Horaires		
9.00 – 10.00	Accueil des participants	
10.00 – 12.30	Rappels sur l'UEEA, ses membres, son organisation	
	Conséquences sur la circulation des produits	
	Conséquences de l'adhésion de l'Arménie et de celle prochaine du Kirghizstan	
12.30 – 14.00	Repas	
14.00 – 16.00	Règlements techniques applicables à la catégorie de produits, normes en vigueur. Point sur les normes abrogées par les nouveaux règlements techniques sur la base d'exemples concrets.	
16.00 – 17.00	Echanges avec la salle	
Mardi 31 mars	Jeudi 2 mars	
(J2) Séminaire Produits laitiers	(J2) Séminaire Produits carnés	
Horaires		
9.00 – 10.00	Accueil des participants	
10.00 – 12.30	Les missions d'inspection en France : déroulé, attendus de la part des entreprises, préparation à faire	
	Echange avec la salle	
12.30 – 14.00	Repas	
14.00 – 16.00	Préparation aux missions d'inspections et retours d'expérience	
16.00 – 17.00	Echanges avec la salle	